

Le saint Mausolée Abbasside

La section des affaires intellectuelles et culturelles

Le département des études et des brochures

La médisance et ses effets nuisibles

**Pour reconnaître un péché que les gens voient
mineur**

Mais ses effets sont graves

Écrit par : Hassan Al-Hashemi

Traduit de l'Arabe par : Jaafar sadeq

La section des affaires intellectuelle et culturelle

La médisance et ses effets nuisibles

**Pour reconnaître un péché que les gens voient
mineur**

Mais ses effets sont graves

Hassan Al-Hashemi

Le département des études et des brochures

Le saint Mausolée Abbasside

La section des affaires intellectuelles et culturelles

Le département des études et des brochures

La ville sainte de Karbala

C.P (233)

Télé: 322600. Inter:163-175

www.alkafeel.net

info@alkafeel.net

Le livre : la médisance et ses effets nuisibles

L'auteur : Hassan Al-Hashmi

**L'éditeur : département des affaires intellectuelles
et culturelles attaché au saint Mausolée Abbasside**

Le traducteur : Jaafar sadeq

**La correction linguistique en Arabe : Ammar
Kareem Al-Salami**

Le design : Alaa Saïd Al-Assadi

Mise en œuvre : Muhammed Qassim Nasrawi

**Imprimé par Dar al-Kafeel aux travaux de
l'imprimerie et de la publication**

La première édition

Un mot qu'il faut dire

« Ô vous qui avez cru! Evitez trop de conjonctures [sur autrui] car une partie des conjonctures est péché .et n'Espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres .L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort. (Non) vous en aurez horreur .et craignez Allah .car Allah est Grand Accueillant au repentir, très Miséricordieux. » (la sourate Al-Hujurat . 12)

Comment ceux qui médisent se permettent de manger la chair des gens alors qu'ils sont encore vivants ? Cela leur plaît ? Ne peuvent –ils pas renoncer à servir dans leurs tables cette recette méprisable? Est-ce que cela devient comme le sel sans lequel les aliments n'ont pas de goût délicieux ? ne comprennent- ils pas ce que le Messager a dit (sawas) : « le véritable musulman est celui qui ne nuit pas aux autres musulmans avec sa langue et sa main » .

Ou encore ne conçoivent –ils pas la parole du Prophète (sawas) : « la bonne foi de l'homme c'est lorsqu'il laisse ce qui ne lui concerne pas » . Ils ne savent pas que la pureté de l'esprit se réalise lorsqu'il se préoccupe de réfléchir à son Créateur et de Son adoration et ainsi de

tout ce en quoi consiste le bien, sans haine, sans envie et sans la curiosité tuant un jour celui qui en est affecté ?

Est-ce que ce sont les dimensions les plus loin auxquelles mène leur basse réflexion en évoquant les maux des créatures et en lançant des accusations à l'encontre d'autrui comme jettent les volcans le feu de leur lave remplie de haine et de courroux ?.

Et encore, ils deviennent comme les forts déluges quand leurs rivages en débordent pour noyer tout ce qui se trouve devant eux sans distinction ! Est ce qu'ils perdent la faculté de discerner entre la transparence de traiter les gens, et la vérité, les nobles sensations et les véritables paroles jusqu'à décliner vers des péchés impardonnables ?! Où la mission de juger les gens leur a-t-elle été confiée et ainsi d'intervenir dans leurs affaires jusqu'à leur décès ?! Ne lisent-ils pas même une fois ces paroles : « le plus grand bien à celui dont les défauts le rendent soucieux de ne pas mentionner les défaut des gens » ,et « celui dont la maison est en verre, qu'il ne jette pas les pierres aux gens » ,et « celui dont la tête est en cire, qu'il ne marche pas sous le soleil » .

Ne savent-ils pas que les bonnes mœurs sont une faveur auprès d'Allah tandis que celui qui envie est incapable de les concevoir?! Ne se rendent-ils pas compte que la vie n'égalise rien et elle est plus infime de la passer en émiettant la chair des gens et en rapportant ce que disent les autres ? Il se peut que le cœur de l'homme cesse de battre en tout moment, alors pourquoi on le remplit de courroux pour qu'il déborde de haine au lieu de pureté .

La médisance, c'est le fait d'évoquer les défauts d'un croyant en son absence, soit que en vue de le rabaisser ou non, soit que le défaut existe dans son corps, ou dans son arbre généalogique, ou dans ses mœurs, ou dans son acte, ou dans sa parole, ou dans sa religion, ou dans sa vie ou pour tout autre motif , que ce défaut soit invisible aux gens, que ce défaut soit évoqué par la parole ou par l'acte qui indique la présence de ce défaut .

Allah (que son nom soit exalté) blâme la médisance dans son noble Coran et la figure dans une image où les esprits et les corps frémissent, comme le verset susdit et même dans la parole suivante du Prophète : « la médisance est plus grave que l'adultère dans la mesure où il se peut que la personne commette l'adultère puis se repente, son repentir est accueilli par Allah, alors

qu'Allah ne pardonne pas à celui qui médit à moins qu'il demande pardon à la personne dont il a médit » .

De même, ce n'est pas bon que le croyant entende médire son frère croyant, mais les hadiths rapportés d'après le Prophète et les imams (as) indiquent que celui qui est témoin de la médisance devrait prendre la défense de la personne méditée ,et s'il ne le fait pas, Allah l'humilie dans l'ici- bas et dans l'au-delà et il aura à supporter un fardeau pesant comparable à celui qui médit .

C'est en résumé que nous abordons le sujet de la médisance. Et voilà, cher lecteur, les détails de cette étude importante par les titres suivantes dont voici le premier volet :

Que savez- vous à propos de la médisance, de la diffamation et de la calomnie ?

La médisance : c'est ce qu'on dit en absence d'une personne , afin de divulguer l'un de ses défauts , que ce défaut soit physique, moral, dans les actes , dans la parole, même ici encore dans les affaires domestiques comme l'habit, la maison , les époux et les fils et autres choses et personnes .

Ce que l'on dit à propos des caractères apparents de la personne n'est pas considéré comme de la médisance, à moins qu'on entende la diffamer, donc le défaut consiste de la médisance et l'une des choses illégitimes, comme on veut dire que cette personne-là est aveugle ou borgne ou boiteux .

Il s'avère donc que mentionner les défauts invisibles quelle que soit l'intention de son auteur est conçu de la médisance et que mentionner les défauts visibles soit pour diffamer ou pour nuire est une médisance évidente, introduite dans la notion de la médisance ou non.

Tout cela est confirmé en supposant que ces défauts existent vraiment, et si non, ils sont introduits sous le titre de la (calomnie), et que son péché est plus grave de

celui de la médisance. Quant à elle, la calomnie, c'est le fait de rapporter une parole, réelle ou inventée, à un autre homme pour semer la discorde entre deux hommes.

La médisance, la diffamation et la calomnie sont vues comme des actions qui détruisent la personnalité du musulman. L'Islam accorde une importance aussi bien au fait de préserver l'intégrité de la personne qu'au fait de préserver son sang, son honneur, sa terre et ses fonds. L'Islam, pour lutter contre les fléaux matériels et moraux qui menacent l'homme, il le protège pour préserver ses droits propres et personnels en l'interdisant de commettre le meurtre, l'adultère, le vol, la trahison. L'Islam insiste également sur l'interdiction de la médisance, de la diffamation et de la calomnie.

Pour cette mise en garde, l'Islam garantit pour l'homme une vie honorable et privée sans commettre des violations qui peuvent peut-être porter atteinte à son corps ou son âme et elles constituent ainsi la garantie pour l'inciter à remplir pleinement son rôle dans la vie sans se rendre coupable d'aucune usurpation sur du droit d'autrui ou, par contre, on usurpe sur son droit, et donc si quelqu'un viole cette règle, il subira des suites

juridiques et pénales qui l'attendent dans l'ici- bas avant l'au-delà pour que l'ayant droit ressente la justice sans usurper sur le droit d'un des individus de la société humaine .

À partir de cela, nous constatons que l'Islam cherche à élever l'homme ainsi que sa dignité jusqu'à de telles cimes que toutes les lois positivistes de l'univers l'envient. L'homme, grâce à sa raison, sa volonté et sa dignité qu'Allah lui accorde afin de le rendre supérieur à toutes les créatures, a pu atteindre les rangs ultimes et les valeurs sublimes. Pour Préserver cette dignité de la transgression, l'Islam interdit légitimement le fait de transgresser ainsi que toute action qui puisse porter atteinte à cette dignité que ce soit par un mot ou un acte ou même une insinuation. Les limites de la dignité qui représente la chose la plus précieuse dans la vie sont préservées grâce aux législations divines et si l'homme veut délibérément surpasser ces législations, il s'écarte de la normalité.

La mise en garde contre la médisance, la diffamation et la calomnie

Quiconque lit avec discernement les versets du saint coran et les récits honorables constate que la médisance et la diffamation sont considérées comme des péchés majeurs que Allah a menacé de l'enfer à celui qui les commet. Allah dit (le plus haut) :**« Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas » . La sourate al-Nour.**

Allah dit également : **« Ô vous qui avez cru! Evitez de trop conjectures [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort? (Non!) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux » .**

Deux hypothèses sont avancées dans ce verset : La première est que ce verset met en évidence le caractère

du châtement de l'au-delà qu'encourt celui qui médit. La médisance devient dans l'au de-là comme un repas de la chair de la personne morte qu'on médit. Le témoignage Confirmant cette hypothèse est un récit rapporté auprès du Messager d'Allah quand il regarda dans l'enfer pendant la nuit du voyage nocturne des gens manger les cadavres et il dit à l'Ange Gabriel (Jibrīl) : « **qui sont-ils ces gens ?** » . L'Ange lui répondit : « **ils sont ceux qui mangent la chair des gens** » .

L'autre hypothèse veut que la médisance soit, de son jugement religieux, un fait comparable à celui de manger la chair de la personne morte. De même que manger la chair des morts est l'un des péchés majeurs, de même la médisance est un péché majeur. Allah dit : « **Malheur à tout calomniateur diffamateur** », Sourate (les calomniateurs 1)

C'est une menace que profère Allah contre chaque médisant, qui s'abandonne à la calomnie et cherche à créer des dissensions entre les bien-aimés. Le malheur (Wayl) ,c'est le nom d'une des couches de la Géhenne ,ou bien le nom d'une vallée qui s'y trouve ,employé pour exprimer le châtement le plus dur .

Allah dit également : « **[Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure.** » (Le tonnerre 25).

Le médisant et le diffamateur rompent ce que Allah a commandé d'unir et répandent le désordre sur terre. Ceux-là, au lieu de créer les liens de la sociabilité et de l'amitié parmi les musulmans en renforçant son unité, on les voit semer la discorde, l'antipathie et l'hostilité.

Au reste, Allah dit : « **l'associationnisme est plus grave que le meurtre** », et il paraît que le calomniateur et le médisant allument le feu de la discorde.

À cet égard, les récits sont multiples, en voici quelques-uns. Il est rapporté que le Prophète a dit : « **O vous. Les gens qui croient par la langue et non pas par le cœur, ne médisez pas des musulmans et ne soulignez pas leurs défauts, celui qui suit les défauts de sont frère, Allah suit ses défauts et celui dont Allah suit les défauts le démasque à l'intérieur de sa maison** ». C'est la règle d'Allah (Le Tout Puissant) qui régit l'univers. Allah est Celui qui recouvre les erreurs et Il

aime que Ses Serviteurs le fassent ainsi. Il est plus digne pour l'homme de s'efforcer de changer lui-même en mieux et de renoncer à suivre les défauts et les failles des autres. Chaque homme est susceptible à commettre des lapsus, des fautes et des dérives qui doivent suffire à occuper son esprit et le faire œuvrer dans le sens de leur correction et de cacher ce qu'il a commis d'accumulations douteuses accablantes.

Aller chercher les défauts des gens et aller divulguer leurs actes ressortit à renverser la table sur ceux qui s'asseyent autour et donc le mal va atteindre tout le monde du fait que l'agression, la dérision, le rabaissement et la diffamation remplaceraient l'unité, l'amitié et l'estime réciproque et c'est un signe néfaste qui annonce l'enfoncement de la société dans le marécage de la perte et de la défaillance.

D'après le Prophète (sawas) : « **Quiconque cherche à médire son frère et à rendre public ses défauts met son premier pas qui le conduit vers la Géhenne.**»

À partir de cela, la médisance, la diffamation et la calomnie sont comme des péchés majeurs face aux

quelles apparait une menace et donc il ne faut pas jamais les prendre comme des péchés mineurs.

C'est la grande catastrophe et la gigantesque calamité que l'homme considère son péché comme mineur et qui la conduit inéluctablement à la Géhenne. Et quand tu demandes à l'impudent pourquoi il médit et calomnie les gens, il répond qu'il ne commet pas de meurtre, de viol ou de pillage à leur égard ! Il ne sait pas que manger la chair de la personne en son absence est nuisible voire plus nuisible que les autres péchés comme le meurtre, l'adultère ou le vol du fait que le péché de la médisance est une atteinte à la dignité personnelle alors que l'ensemble des autres péchés même étant laids ne constituent que violation envers la personne et envers le droit de vivre et le droit de préserver les fonds et l'honneur . La dignité reste un droit d'ultime priorité dans l'existence humaine malgré l'importance des autres droits qui assurent la supériorité de sa dignité pour que l'humanisme se réalise encadré dans sa notion la plus large. Dans ce contexte, un des ignorants s'en est pris au feu savant al-Cheikh Al-Ansari (que son secret soit sacré) en vue de l'insulter en disant : « il est facile pour quelqu'un de devenir savant mais plus difficile de

devenir dans son comportement comme un être humain
» .

Al-Cheikh lui a répondu à l'intention de corriger son propos : « il est très difficile pour quelqu'un de devenir un savant, mais le plus difficile c'est de devenir pleinement humain par son comportement ! »

Ô celui qui continues à manger la chair des gens par la médisance, par la diffamation et par l'usurpation sur les autres, sache que la compagne des désœuvrés qui se transformerait enfin en des funérailles n'est que le combustible de la Géhenne que bûcheronneront ceux qui médisent et ceux qui l'écoutent sur leurs dos et un feu ardent enflammé les brûlera dans un jour où d'aucune excuse et d'aucun remords ne seraient accueillis. Sache également que la dignité de l'autre n'a pas moins d'importance que la tienne ainsi que sa personnalité et pour garder ta dignité, il t'incombe de garder celle de l'autre. La réputation et la dignité sont les choses les plus précieuses que possède l'homme dans la vie.

En tout cas, La vie est éphémère et si ton usurpation sur les autres ainsi que le fait de les rabaisser ne sont pas

jugés dans la vie présente, car tu es descendu de haute lignée ou d'un rang quelconque ou tu es riche, Allah demeure aux aguets envers toi et rabaissera ta dignité devant les témoins (les anges gardiens), le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité à l'exception de celui qui vient à Allah avec un cœur sain.

Souviens-toi donc de ce jour et de ce qu'il l'accompagnerait d'ignominie, de déshonneur, d'infamie et d'humiliation avant de procéder à une œuvre quelconque ou à une parole portant un rabaissement, une moquerie et une usurpation sur l'autrui que ses droits physiques et moraux sont préservés comme sont préservés tes droits. Il n'y a aucune différence entre un homme et un autre si ce n'est pas dans la pitié et les bonnes œuvres qui acclament face à toi et aux autres : « Ne médisez pas les uns des autres ».

Quelles règles magnifiques et sublimes! Quelles belles lois ! Peut-être quelqu'un demande : « comment elles sont belles et sublimes tandis qu'elles portent une menace et dureté face à celui qui les déroge et ne s'engage pas à les respecter ?! ». Pour répondre à cette interrogation, nous disons qu'elles sont belles par la force interdisant qui assure leur application. De plus le

législateur conçoit que quiconque soit à l'abri du châtement, œuvre mal et il n'y a aucun moyen pour garder la dignité, la fierté et la sublimité du croyant si ce n'est par ces lois fermes qui interdisent celui qui entend les déroger ou voudrait y dépasser.

Outre les châtements mentionnés ci-dessus, de tels péchés peuvent avoir des conséquences directes dans la vie présente pour quiconque les commet comme rapporte cette maxime : « **quiconque sonne à la porte des gens on sonne à sa porte** » . L'homme impudent qui diffame la réputation et l'honneur des gens perdra sa réputation. Il vivra en dédain parmi ses compagnons sans qu'il n'ait aucune dignité. Il est vrai que ces compagnons l'écoutent, mais ils rendent les paroles de l'impudence le fruit de leur compagne désœuvrée ! Ces compagnons ne respectent pas cette personne et ne lui accordent aucune estime du fait qu'ils se rendent compte plus que les autres qu'il va les médire pendant leur absence ! De tels hommes perdent la confiance des gens même ceux les plus proches, contrairement au croyant qui s'engage à prendre soin de la dignité des autres personnes. Il ne dit que du bien et lorsqu'on en médit

dans sa présence, il montre sa désapprobation à cette compagne.

La philosophie d'interdire la médisance, la diffamation et la calomnie

L'homme représente l'entité le plus cher dans cette Création. Pour cela, Allah lui a fait assujettir toutes les créatures. Allah l'a créé pour L'adorer et pour qu'il soumette à Ses ordres qui assurent sa sublimité. Le fait d'interdire l'homme de ne pas faire une telle ou telle chose, réserve la dignité humaine. Quiconque entend donc transgresser sur les droits d'autrui, on devra le traiter d'une manière dure. Commettre la médisance, la diffamation et la calomnie peuvent porter atteinte à la dignité de l'homme. Le fait de rabaisser cette dignité est considéré comme un acte illégitime auprès d'Allah, de son Messager ainsi qu'auprès des croyants. Cette interdiction contient un acte de sagesse, et derrière elle, de nobles motifs qui renforcent la vie avec une grande confiance mutuelle entre les individus. Cela conduit également à la cohésion de la société humaine fondée sur une base d'amitié ,de respect et de préservation des droits .

Nous allons énumérer quelques sujets par les points suivants :

1-Puisque l'homme est un être social, la société humaine dans laquelle il vit a une sainteté qui devrait être importante telle que la sienne. De même que la pureté de chacun s'influence sur celle de l'autre, de même la laideur d'une part favorise à l'autre. En vertu de ce principe, l'Islam fait face à tout acte répandant le venin au sein de la société ou même l'entraînant vers l'abîme et la décadence. L'Islam rend donc obligatoire l'action de recouvrir les défauts afin d'empêcher que les péchés ne se propagent pas massivement et qu'ils deviennent la règle.

2- La dignité y compris sa considération est le capital le plus important de l'homme pendant sa vie et si elle est menacée par n'importe quoi, sa vie est aussi menacée par le danger. L'une des articles de sagesse qui interdit de commettre la médisance vise à ne pas exposer ce capital et cette grande estime au danger de la déchirure et de la pollution et que la sainteté des personnes qu'elles méritent ne soient pas exposés à la violation et c'est pourquoi l'Islam accorde à ce sujet une importance toute particulière.

3-La médisance et la calomnie dégènèrent des regards mauvais et affaiblissent les liens sociaux et troublent les bases de la sociabilité. Nous savons que l'Islam accorde une grande importance à l'unité, à la cohésion et à la solidarité entre les individus qui forment la société, et il approuve chaque action ayant tendance à fortifier cette unité. Par contre, il désapprouve tout acte qui détruit les liens sociaux. La médisance, la diffamation et la calomnie sont considérées D'ensemble comme un facteur de division et de dissolution.

4-Au-delà de tout cela, la médisance, la diffamation et la calomnie sèment dans les cœurs les germes de la rancune et de l'hostilité qui peuvent mener à la discorde, aux bagarres et aux meurtres.

5-Le pilier le plus important dans les liens sociaux, c'est la confiance mutuelle entre les frères. La médisance, la calomnie, la diffamation et le fait de rabaisser la dignité d'autrui effondrent définitivement la construction de la confiance comme la laine qui dégènère et devient cardée. L'interdiction et la dureté envers ceux qui usurpent sur les droits des frères sont légitimées pour maintenir la confiance et non pas pour des motifs de vengeance.

6-Un des motifs qui conduit à commettre la médisance, c'est pour rabaisser les autres et se moquer d'eux, et en particulier les faibles qui ne peuvent pas se défendre, pour raison de rancune, d'envie ou pour un simple plaisir de créer une ambiance de raillerie au détriment de la dignité d'autrui. Il se peut que l'un des bien-aimés d'Allah " Le Plus Haut " soit rabaissé suite à cette action, donc la loi met en garde face à l'acte de se moquer des autres pour ne pas encourir le courroux d'Allah et Sa vengeance dans l'ici- bas avant celle de l'au-delà.

7-L'Islam, c'est la religion de la justice et de l'égalité. L'estime du musulman est préservée sans accorder aucune importance à son origine, à sa couleur ou à sa religion. Ces considérations n'ont aucun effet au propos du sujet de la rétribution si l'on accepte ou l'on n'accepte pas. L'interdiction qui frappe la médisance s'applique aussi bien au gouvernant qu'au gouverné et c'est le critère de la précellence des valeurs qui domine en dehors de toute considération de rétribution et de châtement.

8-Le motif le plus important qui motive l'interdiction de la médisance, c'est pour préserver la dignité de l'homme ainsi que sa tutelle et son califat sur la terre pour qu'il

demeure le seigneur pour qui Allah a assujetti toute la création afin de s'élever sans rencontrer d'obstacle dans l'échelle de perfection qui le conduit à la rencontre d'Allah "le Plus Haut" avec un cœur sain, n'est recouvert d'aucun enveloppe qui puisse l'empêcher de rencontrer "Allah "

Les motifs qui poussent à la médisance, ainsi que ses résultats, son remède et les cas d'exception.

La médisance, comparable aux autres actes blâmables, se transforme graduellement en une maladie psychologique, si bien que le médisant en ressent du plaisir. En outre, le médisant se sent décontracté et satisfait quand il rabaisse la dignité d'autrui. Les motifs de ce fléau fatal, à l'encontre duquel on devrait se préserver et fuir ses attachements dangereux, sont : la colère, la rancune, l'envie, la raillerie, l'amusement, la manifestation de la vanité. Ainsi, le médisant se montre innocent pour imputer mensongèrement les accusations aux autres. Et enfin, les amis du médisant ne s'ennuient pas avec lui. Il médit et mentionne délibérément le nom d'une personne pour qu'on lui accorde la parole, mais, ce

faisant, il cherche à divulguer son action, sans lui en parler pour le conseiller.

Les conséquences de la médisance sont : la diffusion de l'aversion, de la haine, de l'hostilité, de la méfiance, des disputes, des défauts et d'autres corruptions. Le remède contre la médisance est : l'homme doit savoir que médire s'apparente à manger la chair morte de celui dont il médit. Il doit savoir que s'il n'accepte pas qu'on parle mal de lui en son absence, il ne doit pas non plus parler mal des gens en leur absence. Qu'il essaie de garder sa langue par de bons conseils, par la guidance et la réforme et qu'il sache que les deux tiers du châtiment encouru dans la tombe proviennent de la médisance. Lorsqu'il assiste à une compagne, ou qu'il se trouve dans un lieu où l'on parle mal de gens, il devrait essayer de changer de discussion, ou alors de rappeler aux gens le châtiment de l'au-delà, ou si cela ne marche pas, qu'il parte immédiatement.

D'après le Prophète (sawas) : **« l'expiation de la médisance, est de demander le pardon d'Allah à propos de celui dont tu as médit »** . Il est aussi rapporté : **« quiconque refuse de médire, et qui défend son frère dans une compagne, Allah ferme**

pour lui mille portes du mal dans cette vie ainsi que dans l'au-delà. S'il ne le fait pas, et qu'il se plaît dans cette action, il encourt le même péché ».

Partant de là, il faudrait que le calomniateur et le médisant s'efforcent de restructurer les motifs intérieurs qui les poussent à la médisance et qui s'enracinent profondément dans leurs esprits. Ceux-ci les incitent à commettre ce péché qui regroupe l'avarice, la rancune, l'hostilité, l'égoïsme. Ils doivent se purifier en construisant leur personnalité et en réfléchissant aux résultats nuisibles de ce mauvais caractère. Ce mauvais comportement apporte des résultats désastreux. Les croyants doivent affiner leurs cœurs par une thérapie psychologique, afin de maîtriser leurs paroles et n'être pas affectés par la médisance et ses nuisances.

A propos de la médisance, il nous faut dire aussi qu'il existe des cas d'exception. Dans une vue d'ensemble, il arrive qu'on demande conseil à quelqu'un pour choisir un(e) conjoint(e) pour le mariage, ou pour avoir un adjoint dans le travail. Dans ce cas, il faut être fidèle aux règles islamiques, et demander conseil pour connaître exactement les défauts de l'homme avec qui on aimerait collaborer, ceci afin d'éviter les problèmes.

Ce cas exceptionnel ne s'apparente pas à la médisance, il est légitime. Dans d'autres cas aussi, qui ont des objectifs importants au niveau du travail, il faut demander conseil à propos d'une personne pour rétablir la vérité et ne pas l'accabler injustement. Les cas où la médisance est légitime sont: de médire pour dénoncer un gouverneur despote, un débauché qui rend sa débauche publique et pour avertir les gens de se protéger contre lui, pour que personne ne les suive dans leurs actions. D'après le prophète : **« il est de toute légitimité de médire de trois personnes : celui qui montre sa débauche en public, celui qui gouverne injustement et celui dont la parole contredit ses actes »** .

Normalement, le débauché, le despote et l'hypocrite, à cause de leurs mauvaises actions, font perdre aux gens le respect d'eux-mêmes et leur dignité. La précision des actes sublimes de l'Islam, montre que c'est uniquement dans le cadre du péché commis en public, que le débauché perd sa sainteté, comme l'indique ce verset : **« personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. »** (Les bestiaux 164) .

Il se peut que le débauché fasse de bonnes actions, ce qui lui permettrait de couvrir les mauvaises, et ainsi sa dignité serait respectée. Par contre, le despote et l'hypocrite n'ont aucune dignité à préserver, car ils sont un danger qui menace les gens et le pays. La meilleure façon de soigner les cas dus à l'oppression et à l'hypocrisie, est de démasquer ceux qui les commettent en dévoilant leurs défauts, pour qu'ils soient un exemple à ne pas suivre. En outre, il se peut que ce châtiment soit un motif qui les empêchera de plonger dans les mauvaises actions, ainsi nous réussirons à purifier la société de ses défauts, de ses vices et de la méfiance.

Écouter la médisance, et entre autre, la médisance invisible

Outre l'illégitimité de la médisance, le fait de l'écouter et d'assister dans les réunions où l'on médit, le sont aussi. Il est exigé de celui qui écoute la médisance, qu'il prenne la défense de son frère. D'après les paroles du Prophète : « **Celui qui écoute médire de son frère croyant en sa présence, qui peut le défendre, et qui le fait, Allah lui accorde son soutien ici-bas et dans l'au-delà. S'il ne le fait pas alors qu'il pourrait le défendre, Allah l'abandonne ici-bas et dans l'au-delà** ».

À propos de la médisance invisible, le deuxième martyr Al- Sayyed Al-Sadr a dit : « la médisance commise par ceux que l'on qualifie “d'hommes du discernement et du savoir”, est le type le plus nuisible parmi ces types. Ceci parce qu'ils s'abstiennent prétendument de médire en public , mais qu'ils sont en fait des hypocrites. Ils ne se rendent pas compte qu'à la suite de leur méconnaissance, ils réunissent deux défauts : la médisance et l'ostentation. Lorsqu'on mentionne, en leur présence, quelqu'un qui espère arriver au poste de présidence, ou une autre chose qui s'attache forcément à

la vie, ils se mettent à louer Allah de ne pas l'être et ils se réfugient auprès de Lui contre l'impudeur ».

Il arrive que le médisant mentionne le défaut d'un homme par une parole incluant invisiblement la médisance et l'ostentation, ceci en invoquant Allah pour qu'Il le préserve de commettre de mauvaises actions. Il disait, à propos de l'homme médisant, qu'il n'accomplit pas très bien ses actes d'adoration, ou qu'il était impatient. Il veut donc montrer que le médisant veut se blâmer lui-même, mais en fait, il blâme les autres .

Du reste, le médisant imite les bons hommes quand ils se font des reproches, mais il ne se rend pas compte, que par cette action, il se montre orgueilleux alors qu'il prétend se purifier. Ce sont trois mauvaises actions commises par méconnaissance.

C'est par ce moyen que le diable égare les gens ignorants lorsqu'ils œuvrent sans discernement. Il anéantit ainsi leurs bonnes œuvres par ses stratagèmes, et se moque d'eux. Il arrive aussi, dans une réunion, que l'on mentionne le défaut de quelqu'un sans que les personnes présentes y fassent attention. Le médisant dit : " Gloire à Allah, ce n'est pas normal ! ", ceci afin que

les présents écoutent et comprennent ses paroles. Il commence à mentionner le nom d'Allah, pour réaliser sa malignité et ses mauvaises actions, et dans son ignorance, pense faire une bonne action auprès d'Allah.

Aussi, pour consoler un de ses amis, ce médisant le manipule en disant qu'il a été éprouvé et qu'il sollicite qu'Allah accueille son repentir. Mais Allah connaît bien sa mauvaise intention et le châtement qu'il subira à cause de son ignorance.

Quelques aspects de la médisance invisible : écouter la médisance en montrant un grand étonnement. C'est en se montrant étonné, qu'on incite le médisant à parler davantage en disant : « je suis étonné de ce que tu as dit !! Je ne sais pas jusqu'à présent ce que tu as dit !! ».... En fait, ce qu'il veut, est d'approuver le médisant dans ses paroles en restant silencieux lorsqu'il écoute la médisance.

Le savant, obéissant à Allah, ne commet pas de médisance, ni de médisance invisible. Sa croyance en Allah l'empêche de commettre ce péché, ainsi que de violer la réputation des autres croyants. On le voit occupé à l'adoration, à servir les gens ainsi que son

pays, dans la voie du bien et de la droiture. Il passe donc son précieux temps, dans le chemin qu'Allah aime pour lui, et non pas dans celui que veut le diable et l'âme incitatrice du mal. Il n'a pas de temps à perdre avec ces propos insignifiants auxquels recourent, le plus souvent, les ulémas obéissant au diable. Ces derniers essaient, au moyen de propos mensongers, de se montrer croyants en ayant pitié des gens. Le médisant, tente par ses commentaires, ses interrogations et ses conseils, de tromper les gens simples qui ont la foi. Alors qu'il est hypocrite et orgueilleux, il fait semblant de souffrir quand il écoute ou regarde les gens avec qui il a un lien de fraternité, qui commettent des dérives et des aveuglements ! Le médisant, et tout ce qu'il œuvre, paraît être de bonne foi, mais en fait, il distribue son venin en goutte de rancune, d'ostentation, d'orgueil, et de vanité ! le vrai croyant interdit au médisant de médire, et ne lui donne pas l'occasion de le faire. Grâce à son attitude audacieuse, condamnant l'action de souiller la réputation des croyants et de manger leur chair, il se rend chez la personne médite en lui conseillant de rester à l'écart, que cela vaut mieux pour elle ainsi que pour le médisant."

Celui qui écoute la médisance sans prendre la défense, fait partie des médisants”. Ce Hadith indique que celui qui écoute la médisance encourt et partage le même péché que le médisant, car ils ont détruit la réputation du croyant. Le médisant, commettant la médisance, mange la chair des gens et souille leur dignité, alors que celui qui écoute et approuve, goûtera aux conséquences du péché, à cause de son mauvais choix. Les deux, suite à leur mauvaise action, diminuent pour l'homme médit, son fardeau de mauvaises actions. Le médisant est celui qui parle, mais ils sont en effet tous les deux à avoir commis le péché, et auront ainsi les mêmes conséquences sans aucune atténuation pour celui qui écoute, sous prétexte qu'il n'a pas commis directement le péché. Les deux acceptent ce mauvais comportement et l'approuvent, sans que celui qui écoute s'y oppose.

La Charia ne cesse d'affirmer, que la dignité doit être hautement préservée, respectée et prestigieuse au sein des lois islamiques. Elle ordonne de mettre fin à tout ce qui est faux, dès son apparition, pour que personne ne viole les droits d'autrui et ne porte atteinte à leur dignité. Le soutien d'Allah est toujours l'allié de celui

qui soutient son frère musulman, alors que celui qui l'abandonne et ne le défend pas, ou est peut-être satisfait de mentionner ses défauts, Allah l'abandonne. Tant de fois, les textes légitimes, confirment que la vérité devrait être suivie et non le faux, que les deux ont des effets sur celui qui les œuvre positivement ou négativement, selon ce qu'ont gagné leurs mains dans la vie terrestre.

La médisance et les conséquences qu'elle a sur la société

Rien n'égale l'importance, pour l'homme et pour sa famille, de vivre en sécurité au sein de la société et de voir leur honneur préservé. L'homme est, en même temps, un être physique et moral, et si son existence matérielle se fonde sur la sécurité corporelle, sa personnalité morale s'établit lorsque sa sécurité morale et sa réputation sont préservées. Tant que l'Islam insiste sur la sainteté de l'homme en ce qui dépend de son corps et de ses biens, il insiste encore davantage sur sa réputation et son honneur. Si l'homme vit dans une société où il est exposé à une agression physique, il ne ressentira ni la sécurité ni la stabilité. Si ses biens, sa maison et sa propre terre sont exposés à une usurpation,

il va perdre sa sécurité et sa stabilité. Il ne se sentira pas en sécurité dans une telle société, si son honneur et sa réputation sont exposés à la diffamation. Ce type de société n'attire pas les gens à y vivre , ni à s'y intégrer.

Les sociétés occidentales, bien que leur philosophie dominante soit matérielle, ont édicté des lois qui préservent les droits des gens matériellement et moralement. De même que l'homme ne peut violer les biens d'autrui, car il sera soumis à la loi, il ne pourra pas non plus diffamer et salir la réputation d'autrui. On voit clairement que si quelqu'un a déposé une plainte contre un homme devant la justice, et qu'après cela on constate sa nullité, ce dernier pourra réclamer une indemnité, suite au préjudice moral qu'il a subi. Les enseignements Islamiques mettent l'accent sur le fait d'accorder le même respect aux biens des gens, à leur honneur et à leur réputation, comme le déclare ce verset coranique : **« ne médisez pas les uns des autres »** . C'est une interdiction évidente et totale de diffamer, en parlant mal de quelqu'un, donc d'être médisant.

Une des nécessités de la religion, qui fait l'unanimité entre les musulmans, est que la médisance est une action illégitime. Elle est considérée comme l'un des péchés

majeurs, à propos duquel se confirme l'interdiction et qui amènera celui qui la commet dans le feu de l'enfer. Le coran indique : « **Ne médisez pas les uns des autres** » , c'est-à-dire, ne transgressez pas les uns sur les autres. La médisance est interdite au sein de la communauté musulmane, ainsi qu'au sein de l'ensemble des sociétés humaines. Le verset coranique décrit la laideur de la médisance par un exemple fort . Il dit:” C’est comme si l'on mange la chair d’une personne morte”. Imaginez qu'une personne assiste aux funérailles de son frère, puis qu’il mange de sa chair !! Quelle scène laide sentirait-il ? L'action de manger la chair de la personne morte, qui ne peut pas se défendre, est une violation de son droit, comparable à l'action de parler mal des gens en leur absence.

Tu pourrais être en sécurité contre un animal sauvage en le rendant plus maniable par la tendresse. Lorsque tu n'arrives pas à le faire, et que l'animal s'énerve, il ne déchire que ton corps, tandis que la majorité des gens pensent que ton amitié reflète une faiblesse, et elles évitent ainsi de faire mal à ton corps fragile, ceci pour éviter la force des lois. Mais au contraire, elles diffament ton honneur en public sans craindre aucune

justice ! Dans les sociétés musulmanes il n'existe aucun tribunal pour juger les consciences, alors qu'il existe un tribunal pour juger les délits qui se passent. Peut-être parce que les musulmans rencontrent beaucoup de problèmes et de difficultés dans nos sociétés, ce tribunal n'assume pas la responsabilité de les résoudre au moment convenable. Il ne pourra donc pas résoudre les problèmes de conscience qui arrivent. Quand l'individu s'abstient de commettre un péché spirituel, il a une forte croyance au châtement de l'au-delà, qui l'empêche de commettre ce péché. Ce ne sont pas les tribunaux, quelle que soit leur justesse, qui arrivent au niveau de la conscience, d'où rien ne s'échappe.

Tant que la société ne s'engage pas à appliquer les ordres de la Charia islamique pour interdire la médisance, elle ne peut pas fournir une vie juste et aisée. Par conséquent l'ennui, la rancune, l'envie et l'agression vont la remplir.

Si la médisance est l'action de parler en mal de ton frère, ce qu'Allah découvre, c'est donc une divulgation en public sans crainte d'aucune religion ni avec aucune conscience. Allah "le plus haut " est Le Haut Créateur qui recouvre et qui pardonne à ses serviteurs lorsqu'ils

œuvrent mal. C'est Lui qui accueille le repentir et préserve la dignité par Sa miséricorde et Sa bienveillance. Comment le serviteur impudent, se permet-il de se moquer de la réputation et de la dignité d'autrui, sans crainte de commettre cette action ignoble ?! Pour rétablir la réputation de la société et l'élever vers la sublimité et la perfection, Allah préserve la réputation de ses individus. Ainsi la société sera fondée sur une construction saine et des piliers forts, résistant à tout déluge et à toute catastrophe. Pour qu'elle demeure solide et en sécurité, il faut éliminer tout ce qui est nuisible à la société, et éradiquer ceux qui menacent de la détruire. Allah dit à propos de ceux- là : **« Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas »** . (Sourate la lumière 19)

Les mauvais effets de la médisance

Les ulémas définissent la médisance de diverses manières. La plus dominante, est de mentionner les défauts invisibles d'une personne, en son absence. Le plus souvent, l'homme de lui-même, rend public quelques traits de son mauvais caractère. Le fait qu'ils soient mentionnés par les autres n'est pas considéré comme de la médisance, car il ne les cache pas. Par contre, il n'accepte pas que l'on mentionne un de ses défauts invisibles, car il n'aime pas le montrer ou en parler, selon lui :

- Cela consiste en une diffamation, et détruit la réputation de l'homme médit.

- Par conséquent, l'homme va s'habituer à faire cette mauvaise action. Si tu parles mal de quelqu'un, tu referas la même chose par la suite avec un autre, et tu trouveras donc cette action normale, comme l'a indiqué le verset coranique, qui compare cette action à celle de manger la chair morte de ton frère. L'imam Ali (as) dit : **« Ne vous habituez pas à médire, car celui qui s'y habitue, fera un grave péché »** .

-Cette action souille grandement l'ambiance sociale et mène à la corruption. lorsque tu parles du défaut de quelqu'un, ces paroles s'enracinent dans l'esprit des gens qui s'y habituent, jusqu'à ce que tu écoutes quelqu'un médire de toi, comme il est rapporté par l'Imam Sadîq (as) : **« Ne médisez pas, pour que l'on ne le fasse pas de vous »** .

- Cela conduit à une réaction de la part de celui de qui l'on médit. Il se peut que l'homme dont on a médit, en soit informé et qu'il cherche, par tous les moyens, de se venger ou de se défendre. En l'occurrence, la société sera un terrain de conflits, d'hostilités, où la propagation de la haine grandit.

-Cette action consiste en une désobéissance à Allah. Les mauvaises œuvres vont éliminer les bonnes et tu céderas donc tes bonnes œuvres pour une autre personne, le jour où tu en auras besoin pour que la balance de tes œuvres soit lourde. Un hadith est rapporté du Saint Prophète **« au jour de la résurrection, on fera venir une personne et on l'amènera pour le jugement, on lui donnera son livre dans lequel il ne verra pas ses bonnes œuvres, il dira : « O mon Seigneur ! Ce n'est pas mon livre. Je ne vois pas la rétribution de mon**

obéissance ! " On lui répondra : votre Seigneur ne commet ni erreur ni oubli. Tu as perdu tes bonnes œuvres à cause de ta médisance. Puis on fera venir une autre personne, on lui donnera son livre et elle y verra de bonnes œuvres, elle dira alors " ô mon Seigneur ! Ce n'est pas mon livre ! Je n'ai pas été si obéissante. On lui répondra : « on te donne la rétribution des bonnes œuvres d'une personne, parce qu'elle a médit de toi » .

L'homme dont on a médit ne sera pas opprimé, car il sait bien que son droit est préservé auprès d'Allah. Lorsqu'on dit à une personne qu'un homme a médit de toi, il se met en colère, mais si sa croyance en Allah est forte, il ne s'y intéressera pas, ou lui pardonnera peut-être.

Lorsque l'homme voit que les textes religieux insistent au sujet de la médisance, il se rend compte que la Charia veut préserver la réputation de tous, au sein de la société. Nous trouvons beaucoup de récits rapportés du saint Prophète et des Ahl-ul-Bayt (as), qui interdisent définitivement la médisance.

lors du sermon d'adieu, dont nous connaissons la grande importance, le Prophète(sawas) a mis au point les lois essentielles concernant la Oumma, il a dit : « **sachez que votre sang, vos biens, et votre honneur sont sacrés, ainsi que sont sacrés votre jour , votre mois et votre pays** ». Le mot " honneur " fait référence à la valeur morale des personnes.

La médisance est un crime qui comporte deux dimensions : une désobéissance à Allah et une agression contre quelqu'un. Voici un des récits à ce propos : « **Allah'' le plus haut'' a dit à Moïse :'' le dernier qui entrera au paradis, est celui qui est mort après s'être repenti de la médisance, et le premier qui entrera en enfer, est celui qui est mort sans se repentir** » .

Un hadith du Saint Prophète (sawas) : « **l'action de renoncer à la médisance est plus proche auprès d'Allah que dix mille rakats qu'une personne accomplit volontairement** ». Il est rapporté que l'imam Ali (as) : « **le médisant est l'homme qu'Allah déteste le plus parmi ses créatures** » .

L'Islam doit éliminer tout sujet dangereux qui apporte des effets nuisibles, et rendre la punition plus dure à ceux qui la commettent. Ce sera au profit de cette grande religion qui exalte l'homme, qui honore sa personne morale aussi bien que matérielle. Un sujet qui comporte des conséquences dangereuses, exige que l'Islam l'éradique et que le châtement soit dur à l'encontre de ses auteurs. Ceci pour élever cette grande religion qui honore l'homme.

Ce fléau dangereux qui menace de détruire tous les pans de la société musulmane et qui les rend surannés et dispersés, sera sauvé par l'Islam qui a édicté ses magnifiques lois pour ressusciter la société. Ainsi elle sera plus florissante et résistera plus aux défis. De même que l'homme se préserve du virus pour qu'il ne soit pas infecté, de même il devrait se préserver du virus de la médisance qui est un grand danger. Il est étonnant que l'homme, pour que son corps soit sain, se préserve du virus ainsi que des maladies qui l'affectent, alors qu'il ne se préserve pas de ce virus qui diffuse la haine, l'agression et le faux. Ce sont les maladies de l'esprit qui éloignent de lui l'amour, les bonnes mœurs, la générosité et le tue moralement ! Rendre le châtement

plus dur et inciter les gens à y renoncer sont une vérité dont on devrait parler. L'Islam est la religion qui répond aux espérances du corps et de l'esprit. De même qu'on préserve le sang et les biens de l'homme au sein de son pays, de même son honneur, sa religion et sa dignité sont préservés. Nous disons avec certitude que le système islamique est le seul parmi tous, qui défende l'homme et sa personne. Les recrudescences que nous voyons dans les pays islamiques sont imputées à ceux qui appliquent ce système, c'est-à-dire les musulmans, et non pas la législation représentée par l'Islam. Tant que les gens ne se cramponnent pas à leur religion et au coran, ils seront de plus en plus en régression, jusqu'à ce qu'ils reprennent leur conscience.

Comment agir dans la réunion des médisants

Que doit-il faire le croyant lorsqu'il assiste à une réunion où médit-on des autres ? Il y a des réunions dont la seule œuvre est de souligner les défauts d'autrui. C'est regrettable de voir cela par suite d'une divergence des avis où les intérêts se contredisent et donc certains se mettent à mentionner les défauts des autres sans se

rendre compte que cette action est l'un de graves péchés. Certains qui se prétendent croyants sont vaniteux quand ils renoncent à boire du vin, ou pour ne pas commettre l'adultère ou de graves péchés et quand ils regardent ou écoutent quelqu'un éprouver de ces défauts, ils louent Allah qui ne les éprouve pas, mais ils mentionnent les défauts d'autrui en les médissant, comme si ce péché n'était pas grave. Selon ce hadith rapporté du Messager d'Allah (as) : « **la médissance est plus grave que l'adultère** ». Les versets coraniques adoptent une attitude dure pour décrire la médissance car Allah pardonne à celui qui commet l'adultère s'il se repent avec les remords pour ce qu'il a commis d'ignoble péché, alors que le repentir du médissant ne soit pas exaucé, à moins que l'homme médit lui pardonne . Cette insistance sur le châtement vient du fait que l'homme médit ne pardonne pas peut-être au médissant qui encourt le châtement de ce désastre et qu'il ne peut en sortir que gré à gré, contrairement aux péchés commis qu'Allah les pardonne comme l'adultère où son auteur se déclare vraiment pénitent car Allah recouvre et accueille le repentir tant que ce repentir est avéré. Le châtement, par rapport à la transgression sur les droits des gens, est dur

afin d'interdire l'homme qui est faible par nature de la commettre tandis que l'atténuation du châtement ou le pardonner par rapport aux droits divins provient de la miséricorde qu'Allah accorde à Ses serviteurs et Il se suffit alors à lui-même et un poids d'un atome du mal ne nuira pas à Lui et même un poids d'un atome du bien ne sera pas utile à Lui et donc l'homme verra les conséquences de ses actions. Comment agis-tu en assistant à une telle compagne ? Quelle attitude adoptes-tu quand tu écoutes la médisance alors que tu ne la commets pas ? Les fuqaha (juristes) affirment qu'écouter la médisance est un péché comparable au celui de la commettre. Si tu entends quelqu'un médire d'un homme sans prendre la défense à son égard, tu seras son associé dans ce péché et donc il faut agir contre la médisance où d'aucune excuse ne sera accueillie même que certains se montrent la honte. Si tu es invité à boire du vin, la honte sera-elle un argument justifiable à lui répondre ? Et si vous voyez quelqu'un manger la chair d'un mort et il t'invite à partager son repas, c'est aussi la honte pour alléguer ce geste ? et quand tu empêche quelqu'un de ne pas parler mal d'autrui en leur absence, il te répond : ce que je dis à son

propos est vrai! et ce n'est pas une raison pour commettre la médisance, d'après le Prophète : « **quiconque soutient son frère en son absence Allah le soutien dans l'ici-bas et dans l'au-delà** » et aussi « **si l'on médit quelqu'un en ta présence dans une compagnie, prenez la défense pour lui et que tu manifestes ton refus et que tu y renonce sur le coup** » . Ne sois pas satisfais à assister à une réunion où l'on médit les gens. L'un de mes amis m'a parlé qu'il était présent dans une réunion de l'un des ulémas notables où l'un des présents s'est mis à parler mal de l'un des ulémas. Cet savant s'est mis en colère et lui disait : « si tu supportes le châtiment de ce que tu as dit, tu es libre mais nous ne le supportons pas, donc ne reviens pas à le faire », et cela représente la juste position. Quand tu conseilles le médisant ou quand tu fais une grimace de visage envers lui pour manifester ton mécontentement et pour lui faire comprendre que tu es ennuyeux, cette attitude paraît étrange à l'égard d'autrui. Il se peut que les présents d'une réunion approuvent le médisant en son action et le trouvent humoriste du fait qu'il essayait de les soulager de leurs soucis de la vie et ses préoccupations. Cette médisance qu'ils commettent est

le fruit de leurs réunions et ils ont pris et ils prennent encore l'habitude de les passer en amusement et en courtoisie, mais c'est la vérité qu'on devrait suivre même si ses prémisses sont amères mais les résultats sont bons. Si les gens regardent avec aversion celui qui rejette l'action de médire et l'accusent d'avoir un caractère complexe, ils concevront que la bonne fin sera pour lui, pour les gens pieux et non pas pour les gens de passion car ils n'acceptent pas cette action pour n'importe qui et donc tout le monde aura confiance en eux contrairement à ceux qui commettent la médisance et à ceux qui l'écoutent qui seront guidés par leur passion et au cours du temps personne ne les respecte.

Comment expier le péché de la médisance ?

Une de grandes faveurs qu'Allah nous accorde, c'est la langue qui est petite en mesure, mais elle est grande de ce en quoi il obéit ou désobéit . La mécréance ou la foi d'un homme ne peuvent être discernées que par ce qu'elle profère du mal ou du bien. Un seul lapsus qu'elle commet peut séparer les bien-aimés et rend les proches en discorde. Ainsi elle peut éliminer les bonnes actions en les substituant par les mauvaises actions. Allah dit :
« Malheur à nous, qu'a donc ce livre à n'omettre de

**mentionner ni péché véniel ni péché capital?» .
sourate la caverne : 49 .**

La langue traduit les pensées, les visions et les obsessions qui se trouvent à l'intérieur de l'homme. Tant que ces pensées sont saines et sublimes, les mots qui sortent de la langue seront jolis et si elles étaient débiles, les mots qui les expriment seraient amers. La langue, c'est le porte-parole qui reflète la personnalité, soit positive ou négative de l'homme. La langue de l'homme qui porte un bon cœur et manifeste sa bonne foi émet une odeur pleine d'affection et de franchise. La langue de cet homme qui n'importe où il se rend reste fidèle pour répandre le bien et le bonheur contrairement à la langue de celui dont le cœur est malade et la foi est mauvaise, laquelle répand le venin parmi les gens qui ne reçoivent de lui que l'impudence et la raillerie. Cette langue souillée est comparable à un virus qui affecte les sociétés et leurs individus et les rend comme les papillons éparpillés, souffrant la douleur et la perte.

Lorsque tu t'engages dans des conversations futiles dans une réunion à propos d'autrui et elle est à peine terminée, il se peut que tu oublies ta parole mais la quelle est inscrite jusqu'à ce qu'on fasse justice à ton

égard au jour de la résurrection et donc tu cédera tes bonnes œuvres et si tu n'en auras plus, tu encourras les mauvaises œuvres d'autrui. Au jour de la résurrection l'homme viendra et il croit que ses bonnes œuvres équivalent le nombre des monts, mais il n'en aura rien du fait que sa langue les a toute éliminées .Celui dont tu as médit, celui que tu as calomnié et celui dont tu t'es moqué, ceux-là viendront afin de rendre justice de toi et pour que tu sois à l'abri des conséquences dangereuses de la médisance, le repentir et les remords seraient l'expiation de ton péché. La médisance ne se limite pas à être commise par la langue mais elle peut être aussi commise par l'écrit, le geste, le signe et par ce qui l'indique. Il est rapporté de l'imam Sadîq (as) : **« si tu médis de quiconque et qu'il est informé de ton acte de médisance ,va demander pardon auprès de lui et si tu ne peux pas arriver à lui pour le faire ,demande à Allah le pardon à son égard »**. (Si tu ne peux pas arriver à lui), il se peut que tu ne puisses pas arriver à l'homme dont tu as médit, pour raison d'absence ou de mort et pour être en garde de sa violente réaction qui conduit à la discorde et à l'hostilité, il te suffit de demander pardon à Allah à son égard car Allah est le

tout miséricordieux et que sa miséricorde est accordée pour tout le monde quand ils sont miséricordieux les uns envers les autres .

Il se peut qu'Allah, grâce à sa miséricorde et sa pitié envers Ses serviteurs, accueille le repentir de celui qui se déclare pénitent et pardonne son péché et c'est Lui dont la miséricorde s'avance à son courroux et Il s'approche envers Son serviteur plus que celui-ci s'approche envers Lui. La transgression sur les droits d'Allah peuvent être pardonnée par le repentir et le pardon, mais Allah n'accueille pas le repentir de celui qui viole les droits des autres à moins qu'ils se mettent en agrément. L'homme n'a aucune chance de redresser ses mauvaises œuvres que dans cette vie éphémère comme le rapporte ce hadith : « **aujourd'hui [dans l'ici-bas], nous œuvrons sans que nous soyons jugés et demain [dans l'au-delà] nous serons jugés sans que nous œuvrions** » . Que celui qui fasse mal en commettant la médisance, la diffamation, la calomnie ou en jetant les accusations à l'encontre d'autrui, se précipite à s'acquitter dans l'ici-bas avant que la mort vienne et lui échappe tous les espoirs dilatoires où les remords ne valent à rien. Le médisant se ressent peut-

être honteux quand il décide de se réconcilier avec l'homme qu'il a médit mais qu'il sache qu'avoir honte dans l'ici-bas vaudrait mieux que l'honte qu'il aura dans l'au-delà car c'est possible de remédier ce que nous avons commis dans l'ici-bas alors qu'il est difficile dans l'au-delà et que la vie représente une bonne chance à détenir .

Le dernier mot

La médisance est l'un des facteurs qui entraîne à la déstructuration de la société et à l'anéantir. De plus elle est l'un des pires facteurs qui détruit les communautés. Nous voyons que, à nos jours, la médisance et la calomnie se répandent d'une manière terrible. Les gens ne renoncent pas à les commettre. Nos réunions, nos clubs et nos établissements regorgent d'elles. Il n'y a aucun doute que la médisance et la calomnie soient des facteurs principaux qui ruinent les liens sociaux ainsi que les foyers et rendent les proches en rupture, lorsqu'elles s'y répandent sans qu'elles soient éradiquées sur le champ. La médisance et la calomnie, surtout celle que les femmes commettent, étaient et le sont encore la raison qui mettent les familles en rupture.

Il est à savoir que la médisance et la calomnie sont considérées comme des péchés majeurs et que celui qui les commet encourt le châtement de l'ici-bas avant celui de l'au-delà. La médisance est l'action la plus odieuse et la plus répandue parmi les gens. Elle n'affecte que peu de gens, donc il nous exige de lutter contre elle et que l'homme ne doit dire que ce qui se montre utile et légitime et qu'il réfléchisse bien de ce qu'il veut dire pour ne pas faire une atteinte aux autres .

Le remède contre la médisance réside en deux sens : éviter la fin humiliante et l'œuvre. Quant au premier, cela consiste à ce que l'homme doit-il réfléchir aux conséquences dangereuses découlant de ce péché majeur. Elles conduisent à redoubler les mauvaises œuvres et à éliminer les bonnes œuvres et que l'homme se doit de tout exposer à sa raison pour choisir ce qu'il lui est utile. Quant à l'autre, d'une part, l'homme se doit de redresser son esprit en l'interdisant de commettre le péché et qu'il empêche sa langue de dire du mal et qu'il observe toujours son esprit et qu'il promette à son esprit de ne pas commettre le péché et donc il trouvera que son esprit aie de l'aversion de commettre la médisance .

D'autre part, l'homme doué de raison est celui qui réfléchit et que ses défauts lui soient suffisants de ne pas souligner les défauts d'autrui. Le Prophète (as) a dit : « **le plus grand bien à celui dont les défauts lui sont suffisants de ne pas souligner les défauts d'autrui** » .

Celui qui veut tout d'abord purifier lui-même et puis purifier ses œuvres, il se doit d'observer ce que profère sa langue comme le Prophète a dit : « **les gens seront jetés en enfer sur leur visage ou sur leur nez en raison de ce que leurs langues ont récolté.** ». Les hommes doués d'intelligence et ceux qui espèrent rencontrer Allah sont invités à réfléchir au châtement de ce péché ainsi qu'à ses nuisibles conséquences qu'encourent l'individu et la société.

Ici prend fin le livre la médisance .Que les louanges appartiennent à Allah

Table des matières

Un mot qu'il faut dire

Que savez-vous à propos de la médisance, de la diffamation et de la calomnie ?

La mise en garde contre la médisance, la diffamation et la calomnie

La philosophie d'interdire la médisance, la diffamation et la calomnie

Les motifs qui motivent la médisance, ses résultats, son remède et les cas d'exception.

Écouter la médisance et la médisance invisible

La médisance et les conséquences qu'elle jette sur la société

Les mauvais effets de la médisance

Comment agir dans la compagnie des médisants

Comment expier le péché de la médisance ?

Le dernier mot

